

Comment transmettre mon certificat de vie ?

Découvrez dans ce tutoriel comment transmettre votre certificat de vie sur votre espace personnel Ma retraite publique en tant que retraité des régimes de retraite gérés par la Caisse des Dépôts.

Le processus se déroule en 3 étapes. À chaque étape, connectez-vous à votre espace personnel Ma retraite publique en privilégiant FranceConnect.

Cliquez ensuite sur la thématique Mes paiements puis dans le service Ma situation de résident à l'étranger cliquez sur le bouton Répondre.

Étape 1, téléchargez le certificat vierge demandé et faites-le remplir par l'autorité compétente du pays où vous résidez. Lorsque vous recevez le certificat complété, vous devez le numériser à l'aide d'un scanner ou à l'aide de votre téléphone portable sur l'application Mon compte retraite via l'outil disponible.

Étape 2, joignez le certificat complété et numérisé puis cliquez sur le bouton Envoyer.

La transmission vaudra pour l'ensemble des caisses françaises qui verse vos pensions.

Étape 3, une fois votre certificat envoyé, vous pouvez suivre l'avancement du traitement de votre dossier.

Ma retraite publique évolue pour vous offrir davantage de services et faciliter vos démarches retraite.

À bientôt sur Ma retraite publique.